

La conservation volontaire... une protection sur mesure.

Les propriétaires désirant aller plus loin dans la protection des attraits naturels de leur propriété pourront adopter l'une des nombreuses options de conservation volontaire. Il s'agit d'outils juridiques ayant l'avantage de permettre aux propriétaires de définir eux-mêmes, souvent avec le support d'un organisme de conservation, les mesures de protection supplémentaires applicables sur leur propriété, sans toutefois en perdre le droit de propriété, d'usage ou de vente. En voici quelques-unes :

- **La servitude de conservation:** Entente conclue entre un propriétaire et un organisme de conservation où le propriétaire renonce à faire chez lui certaines activités dommageables pour l'environnement;
- **Le bail:** La propriété est louée à un organisme ou à un entrepreneur (agricole, forestier ou autre) sous réserve de restrictions environnementales quant à son utilisation;
- **La convention entre propriétaires:** Un groupe de propriétaires s'entendent sur des restrictions quant à l'utilisation qu'ils peuvent faire de leurs propriétés;
- **La réserve naturelle:** Entente conclue avec le gouvernement du Québec par laquelle une partie d'une propriété reçoit un statut légal de conservation pour une durée minimale de 25 ans.

Plusieurs de ces options offrent aux propriétaires des **avantages fiscaux importants** (réduction de l'impôt sur le revenu et des taxes foncières). Enfin, elles permettent aux propriétaires de décider de l'avenir de leur propriété en y assurant la préservation des ressources naturelles pour le mieux être des générations futures.

(Source : Centre Québécois du Droit de l'Environnement)

Des milieux essentiels à la santé de nos bassins versants!

Un bassin versant, c'est l'ensemble du territoire drainé par un même cours d'eau et ses affluents. Tout ruisseau, lac ou rivière possède son propre bassin versant. La prise en compte de ce territoire est d'une grande importance puisque c'est à l'intérieur de celui-ci que les activités humaines et les phénomènes naturels auront des répercussions qui s'accumuleront, de l'amont vers l'aval, avant d'affecter les cours d'eau. La santé des plans d'eau est ainsi indissociable de la santé des bassins versants!

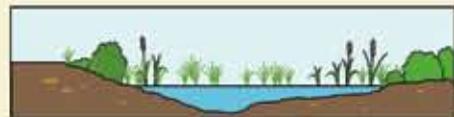
Les milieux humides, grâce aux importantes fonctions qu'ils remplissent (contrôle des débits, filtration de l'eau, etc.), contribuent à maintenir les bassins versants productifs et en santé. Leur présence renforce la **capacité de support** des bassins versants, c'est-à-dire leur capacité de résister aux pressions diverses s'exerçant sur le territoire. Parce qu'ils sont essentiels aux équilibres hydrologiques et écologiques des bassins versants, la conservation des milieux humides représente une étape incontournable vers la gestion durable du territoire et la protection de nos ressources en eau.

Schématisation d'un bassin versant



Qu'est-ce qu'un milieu humide?

Les milieux humides sont des espaces périodiquement inondés ou saturés d'eau durant une période suffisamment longue pour que les éléments du sol et de la végétation en soient marqués de façon à favoriser la vie aquatique. On en distingue diverses catégories, dont les marais, les marécages, les étangs, les tourbières et les plaines inondables.



Un **marais** est un milieu inondé périodiquement ou de façon permanente. Il est envahi par une végétation aquatique à la fois émergée, flottante et submergée.



Dans une **tourbière**, le sol est saturé d'eau en permanence. L'absence d'oxygène dans le sol ralentit la dégradation des débris végétaux, lesquels s'accumulent puis forment la tourbe. La végétation est dominée par les sphaignes et de petits arbustes.

(Source : Service canadien de la faune)



Un **étang** est un petit plan d'eau où la végétation aquatique se développe en périphérie seulement, sans atteindre le centre. Il se distingue du lac par sa taille réduite et sa faible profondeur.



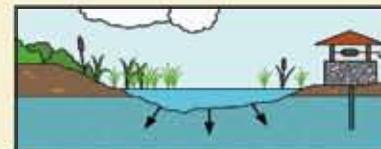
Un **marécage** est une nappe d'eau stagnante ou à écoulement lent, habituellement occupée par des arbres ou des bosquets.

Des milieux aux fonctions multiples!

Les milieux humides remplissent de nombreuses **fonctions écologiques et hydrologiques** de grande importance pour la faune et les êtres humains:

Amélioration de la qualité de l'eau: Les milieux humides sont de véritables systèmes naturels de filtration et d'épuration des plans d'eau. Ils filtrent les sédiments, captent le phosphore et retiennent plusieurs autres contaminants qui contribueraient sinon à la dégradation des cours d'eau. Ce sont les reins de nos lacs et rivières!

Renouvellement des réserves d'eau souterraines: Parce qu'ils favorisent l'infiltration de l'eau dans le sol, les milieux humides constituent d'importants points de recharge des réserves d'eau souterraines, à partir desquelles un grand nombre d'individus s'approvisionnent en eau potable.



Maîtrise des crues: Les milieux humides régularisent les débits. Comme des éponges, leur capacité de retenir l'eau durant un certain temps pour la laisser ensuite repartir peu à peu contribue à limiter à la fois l'ampleur des crues (hautes eaux) et des étiages (basses eaux). Les risques liés aux inondations en sont, du fait, réduits.

Maintien de la biodiversité et des pêcheries: Les milieux humides grouillent de vie! Parce qu'ils offrent une grande variété d'abris et de nourriture, ce sont des domaines vitaux indispensables pour une multitude d'espèces animales et végétales. Plusieurs espèces de poissons dépendent notamment de ces milieux pour leur reproduction.

Le saviez-vous? En traversant un milieu humide, l'eau se débarrasse jusqu'à 90 % de ses bactéries pathogènes.

(Canards Illimités, 2005)

Des milieux en péril...

Bien que les bénéfices qu'ils apportent à la population et aux écosystèmes soient de plus en plus largement reconnus, la dégradation des milieux humides continue d'être un problème très actuel. Ceux-ci disparaissent rapidement au profit de l'étalement urbain, de pratiques agricoles et forestières inadéquates et d'activités récréotouristiques encadrées de mesures de protection insuffisantes. **Jusqu'à 70% des milieux humides canadiens originels ont déjà été détruits ou sérieusement dégradés.**

Propriétaires, entrepreneurs et gestionnaires publics... Vous êtes concernés!

Les milieux humides sont souvent situés en terrains privés. Voilà pourquoi la participation des propriétaires fonciers est essentielle à la conservation de ces écosystèmes uniques. Plusieurs actions et pratiques, souvent forts simples, doivent d'être adoptées par les propriétaires soucieux de protéger les milieux humides sur leur propriété. Elles doivent aussi être encouragées par les gestionnaires publics:

- Porter un regard nouveau sur le territoire et localiser les milieux humides;
- Proscrire l'assèchement artificiel et le remblaiement de ces milieux;
- Préserver une zone de protection, constituée de végétation naturelle, autour de ces milieux;
- Éviter l'utilisation de pesticides et d'engrais à l'intérieur de cette zone de protection;
- Empêcher l'accès du bétail à ces milieux;
- Éviter la circulation de véhicules motorisés à l'intérieur ou sur les rives de ces milieux;
- Éviter de construire tout bâtiment ou route en bordure des milieux humides.

Environnement Canada recommande le maintien d'une ceinture de végétation autour des milieux humides d'une profondeur de 100 mètres!

